

CIRCULAIRE N° 11 / 2023 – 28 février 2023

OBJET : Cotisations 2023 Bordereau d'adhésion

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Un lien et mot de passe a été transmis à la Présidente ou au Président de l'Union : pour accéder au listing des adhérents du département, afin que vous puissiez le remplir.

Le nouveau bordereau de cotisation 2023 est *joint* à cette circulaire précisant que le montant de la cotisation est désormais de 20€ avec l'abonnement gratuit à notre revue « Le Délégué ».

Comme indiqué au congrès, la Fédération adressera une attestation individuelle par email aux adhérents. De fait avec cette défiscalisation, la cotisation nationale représentera 6.66€ annuel soit 0.55€ par mois.

Les versements 2023 avec le bordereau joint et le fichier des adhérents seront à transmettre comme habituellement les 31 mars, 31 mai et 30 octobre 2023.

La copie du fichier des adhérents inscrits en ligne obligatoirement joint au bordereau des cotisations.

Si l'Union a des compléments d'adhésions 2022, elles doivent être adressées avec le bordereau 2022 joint dans la circulaire n°4/2023.

Amitiés laïques et fédérales.

P.J : bordereau de cotisation 2023